



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E11131

VALABLE JUSQU'AU 18/10/2025

ÉDITÉ LE

08/08/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/1992

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 04/08/2004  
1 898 864

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC CAEN 284577730

Siret : 384 577 730 00045

Code NACE : 4671Z

Numéro caisse de congés payés : 38070300K

Assurance Responsabilité Travaux :  
SMA SA F65121N1254002/ 002 123270/36

Assurance Responsabilité Civile :  
SMA SA F65121N

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2024

Raison sociale : VIRIA (AGENCE)

Sigle : VIRIA  
4 QUAI DE NORMANDIE  
CS 65366  
14000 CAEN

Téléphone : 02 31 70 71 71

Portable : 06 85 93 15 17

Site Internet :

E-mail : contact@viria.fr

Responsabilité légale :

LAMY MARTIN NON COMMUNIQUE / DUGRIPON FRANCOIS XAVIER DIRECTEUR  
GÉNÉRAL / DUGRIPON FRANCOIS-XAVIER NON COMMUNIQUE

Fax :

Effectif moyen : 123

Tranche de classification : EFF5

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	19/10/2023
5213 PROB	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	19/10/2023
5214 PROB	Installation de chauffage à gaz décentralisée : aérotherme, radiants, générateur d'air chaud Mention RGE	19/10/2023
5274	Exploitation d'installation de chauffage et de rafraîchissement avec garantie totale dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	30/06/2025

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.